

LA GENESE DES GEM

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des structures de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société. Ils ont été prévus aux articles L. 114-1-1 et L. 114-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF), tels qu'ils résultent de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les GEM reposent sur la constitution d'une association loi 1901, de personnes concernées par des problématiques de santé ou des situations de handicaps similaires.

Les GEM ne constituent pas des établissements médico-sociaux (ESMS) au sens de l'article L.312-1 du CASF. À ce titre, leur fréquentation est totalement libre, elle ne nécessite pas d'orientation de la CDAPH, ni d'un certificat médical pour y adhérer.

LES PRINCIPES DU GEM

Entraide mutuelle et empowerment :

Les GEM reposent sur la philosophie du soutien par les pairs qui rencontrent des difficultés similaires, et sont donc à même d'apporter un soutien, une écoute, un partage d'expériences autour des troubles et du parcours de chacun. Cette démarche part aussi du principe que chaque personne est experte, de par son expérience, de la maladie. À travers ce partage, c'est la sortie de l'isolement qui est recherchée, la reconstruction du lien social et un mieux-être pour les personnes.

La gestion par les membres

Les GEM reposent également sur le principe de l'autogestion : les membres du GEM sont ceux qui le font vivre. Ils décident des activités du GEM dans un esprit de co-construction, mais aussi de son fonctionnement, de son organisation, et ont la charge de sa gestion administrative et financière. Les GEM représentent un outil de l'empowerment des personnes, qui les encourage à être actrices de leur parcours et des choix qui les concernent. Cette notion d'autogestion est importante, car elle participe à l'autonomisation et à l'autodétermination de la personne et par là à son insertion sociale et à son mieux-être.

LE PORTEUR DE PROJET

L'APAJH Yvelines

Crée par des parents d'enfants handicapés en 1975, l'APAJH Yvelines est une association loi 1901 qui accompagne tous types de handicaps, à tous les âges de la vie. Elle possède 24 établissements et services dans lesquels elle accueille 1000 enfants, adolescents et adultes. 700 professionnels et 50 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien.

Le projet d'ouverture d'un GEM TSA a été retenu par l'ARS à la suite d'un appel à projets.

LOCALISATION

Le GEM TSA se situe au 61, Boulevard Victor HUGO sur la commune de POISSY au rez de chaussée d'un immeuble. Le local est idéalement situé en plein cœur du centre à proximité de l'Hôtel de Ville, la place du marché, de nombreux commerces, cabinets médicaux et paramédicaux



Qu'est-ce que le GEM ?

- ✓ Espace de rencontres et de sociabilisation accueillant des personnes porteuses des troubles du spectre autistique
- ✓ Lieu de convivialité et d'activités socialisantes (loisirs, culture, art, cinéma, sport, etc.)
- ✓ Espace d'autodétermination, d'émancipation et de pair-aidance
- ✓ Association créée par et pour les membres du GEM
- ✓ Contribuer à la sensibilisation sur les troubles du spectre autistique
- ✓ Pouvoir bénéficier du soutien et des conseils des animateurs

Les objectifs du GEM

- ✓ Promouvoir l'auto-détermination ou le pouvoir d'agir
- ✓ Favoriser l'ouverture sur l'environnement et l'inclusion des membres du GEM
- ✓ Développer des coopérations avec des structures de droit commun (associations, municipalité, entreprise, centres de formation, centres de santé, ESMS...)
- ✓ Accompagner les bénéficiaires dans la création et l'animation d'une association

LE PUBLIC

Le profil des membres / adhérents doit être cohérent avec les objectifs du GEM

(autonomie relative permettant de participer à l'animation des activités, pas ou peu de déficience intellectuelle associée)

Le GEM TSA de Poissy s'adresse particulièrement aux adultes présentant un **profil TSA** :

- ✓ **Déficit de réciprocité sociale ou émotionnelle**
- ✓ **Déficit des comportements non verbaux**
- ✓ **Déficit dans la compréhension, le maintien et le développement des relations**
- ✓ **Peu de tolérance face aux changements, une certaine inflexibilité dans les routines**
- ✓ **Intérêts restreints anormaux dans leur intensité ou leur but**
- ✓ **Hyper ou hypo sensibilité aux stimuli sensoriels**

